Résumé d'un discours

PRONONCE PAR

L'Honorable M. Lomer Gouin

Premier Ministre de la Province de Québec

A SAINT-EUSTACHE, LE 11 AOUT 1907.

Je vous remercie, monsieur le Maire, des bonnes paroles de bienvenue que vous venez de m'adresser Je n'ai certes pas de titre à la dixième partie même des compliments très flatteurs que vous avez bien voulu y joindre ; j'en suis cependant profondément touché et je les accepte avec reconnaissance, car si je ne les mérite pas encore, ils me mettent au cœur l'ambition de m'en rendre digne.

C'est avec plaisir, messieurs, que j'ai accepté de vous adresser la parole en ce joli village de St Eustache. "Nos pères de la vieille Gaule", disait naguère un politique français, "pensaient que dans les batailles, au dessus des combattants qu'on voit, il y a ceux qu'on ne voit pas : l'armée invisible des ancêtres, sortis de leurs tombeaux pour se faire les auxiliaires des défenseurs de la patrie". Or en me levant pour vous parler de notre vieille province de Québec, de ses lendemains et de ses espérances, je sens que "l'armée invisible" des braves qui sont morts ici, pour la conquête des libertés constitutionnelles dont nous jouissons, plane au-dessus de cette assemblée pour entendre nos discussions et faire passer dans le cœur de chacun un amour encore plus profond de la terre ancestrale. Cette pensée me réconforte et c'est avec plus de confiance que j'aborde l'exposé de quelques-unes des questions politiques qui intéressent le plus les électeurs de cette province.

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

Les chefs conservateurs diront sans doute que cette assemblée est le commencement d'une campagne électorale : On croit facilement ce que l'on craint.

Mais voyez comme il est difficile pour un gouvernement de contenter ses adversaires.

Lorsque je suis arrivé d'Europe, à la fin de mai, les gazettes bleues de cette province demandaient des élections immédiates ; le gouvernement, paraît-il, ne possédait plus la confiance publique. Au fond, on croyait que nous ne releverions pas leur défi et on se préparait à crier : le gouvernement a peur du verdict populaire.

Quelques semaines plus tard, j'avais l'occasion de prendre la parole au Tara Hall à Québec, et j'avertissais nos amis de l'opposition que s'ils voulaient absolument des élections, le gouvernement était prêt à consulter le corps électoral.

Depuis ce jour, nos adversaires ont changé d'antienne ; ils ne veulent plus en entendre parler d'élections. Nous serions donc dignes de conserver le pouvoir ! nous posséderions donc encore la confiance des électeurs de cette province !

Je ne suis pas ici, messieurs, pour vous dire quand auront lieu les prochaines élections générales. La science politique, vous le savez, n'est pas une science exacte Si elle était comme l'astrono-

mie, par exemple, qui permet de déterminer d'avance la marche des astres et la date des éclipses, il serait facile de prédire les changements de ministères et la date des élections ; et cela éviterait beaucoup de conjectures et d'inquiétudes. Malheureusement, il n'en est pas ainsi; et tout ce que je puis vous dire, messieurs, c'est que notre mandat n'expire qu'à l'automne de 1909, que nous avons beaucoup de choses sur le métier, et que nous gagnerons les élections alors que nous les ferons. Nous vaincrons, parce que nous avons été fidèles à notre programme et à nos engagements.

RÉPONSES A M. TELLIER

J'ai résumé dernièrement, à Châteauguay, l'histoire des deux partis politiques de cette province. Cette histoire, je l'ai faite en m'appuyant sur les documents publics et sur des données indiscutables. Je ne répéterai pas ici ce discours que les journaux ont reproduit et que vous avez eu l'occasion de lire. Permettez moi, cependant, de répondre à certaines critiques que M. Tellier en a faites à Ste-Rose, dimanche dernier.

A PROPOS DE DÉFICITS

J'avais affirmé que, de 1892 à 1897, il y a eu déficit chaque année, et que ces déficits, en ne tenant même pas compte des subventions payées aux compagnies de chemin de fer, ont été les suivants :

1892 93......	$ 21,828.00
1893-94......	230,202.28
1894 95......	162 661.66
1895 96......	55,673 61
1896-97	1,365,230.63

M. Tellier, s'il faut en croire les journaux, aurait dit à Ste-Rose que ces chiffres sont incorrects, et que du 1er juillet 1892 au 30 juin 1896, il y aurait eu un surplus total de $1,200,000.

Il me sera facile de ramener M. Tellier dans la bonne voie ; il suffira de me référer au discours sur le budget que son ami M. Atwater, trésorier dans le cabinet Flynn, prononçait à l'Assemblée législative le 29 décembre 1896. A la page 36 de ce discours (texte français), il trouvera un état A, dont je cite la partie suivante :

Année	Dépenses	Recettes	Déficits
1892-93	$4,492,106.21	$4,467,278.21	$24,828.00
1893-94	4,550,629.50	4,320,427.22	230,202.28
1894-95	4,506.633.31	4,343-971.65	162,661.66
1895-96	4,415,268.52	4,359,594.91	55,673.61

Comme vous le voyez, les chiffres des déficits pour ces quatre années sont exactement ceux que j'ai cités à Châteauguay; et si vous faites l'addition de ces quatre déficits qu'admettait M. Atwater, vous trouverez un total de $473,365.55. Nous voilà loin, n'est-ce pas ? du surplus total de $1,200,000, dont parlait M. Tellier.

Et qu'on ne prétende pas, comme semble l'avoir fait le député de Joliette, qu'il n'est pas tenu compte dans cet état du produit des taxes créées en 1892. M. Atwater prend la peine de contredire à l'avance cette prétention :

"Les montants," dit-il, "provenant des nouvelles sources de revenu créées en 1892, inclus dans les recettes, sont comme suit :

1892-93.......	$493.591.75
1893-94.......	518,406.11
1894-95.......	487,398.45
1895-96.......	444,856.02 "

Le total de ces montants est de $1,944,252.23.

Donc de l'aveu de M. Atwater, trésorier dans le cabinet Flynn, du 1er juillet 1892 au 30 juin 1896, il a été perçu $1,944,252.23 de nouveaux impôts et il y a eu, malgré cet accroissement de revenu, un déficit total de $473,365 55.

A PROPOS DE LA DETTE

J'avais aussi affirmé, à Châteauguay, que, de 1892 à 1897, la dette nette a augmenté de $3,869,081.10.

M. Tellier a contesté cette donnée, et, si je le comprends bien, a prétendu que les gouvernements conservateurs qui se sont succédés de 1892 à 1897 n'ont emprunté que pour payer des dettes antérieures au 1er juillet 1892.

Malheureusement pour lui, M. Tel-

lier s'est immédiatement contredit, en admettant que le passif de la province, qui était de $23.641,346 28 le 1er juillet 1892, s'élevait à $25,491,658.16 le 30 juin 1897, et avait, par conséquent, augmenté de $1,850,311.88.

Mais ce chiffre ne nous donne pas une juste idée de l'augmentation de la dette publique pendant les cinq années qui ont suivi le 1er juillet 1892.

Dans les $23,641,346.28, que M. Tellier donne comme le montant du passif le 1er juillet 1892, sont compris des subventions de chemins de fer qui étaient alors périmées, tandis qu'il n'en est pas tenu compte dans les $25,491,658.16 qu'il mentionne comme étant le montant du passif le 30 juin 1897.

Et si M. Tellier en doute, qu'il ouvre, à la page 18, le discours que son ami M. Hall, trésorier du cabinet Taillon, prononçait à l'assemblée législative le 5 décembre 1893 ; il pourra y lire ce qui suit :

" Mes prédécesseurs avaient l'habitude de mettre dans le passif toutes les sommes votées par statuts pour les subventions de chemins de fer, caduques ou non. A l'avenir, nous nous proposons de n'entrer que les subventions qui pourraient devenir dues. "

Et M. Hall disait que les subventions entrées dans l'état du passif, qui étaient alors devenues caduques, s'élevaient à plus de $2,000,000.

Le chiffre exact de ces subventions caduques qui ont été entrées dans le passif, à la date du 30 juin 1892, est $2,018,769.22. En déduisant cette somme du passif de 1892, on arrive au résultat suivant :

Excédant du passif sur l'actif le 30 juin 1892, d'après l'exposé budgétaire du 31 janvier 1893, p. 19................	$ 23,641,346.28
Moins montant des subventions de chemins de fer alors périmées.....	2,018,769.22
Excédant réel du passif, sur l'actif, le 30 juin 1892	$21,622,577.06
Excédant du passif sur l'actif, le 30 juin 1897	$ 25,491,658.16
Augmentation du passif..	$ 3,869,081.10

La dette a donc augmenté de $3,869,081.10. C'est le chiffre que j'ai cité à Châteauguay.

A PROPOS D'EMPRUNT

M. Tellier a aussi prétendu que M. Marchand avait emprunté $700,000 le 30 juin 1897, et que cet emprunt n'avait pas été contracté pour payer les dettes des gouvernements conservateurs, puisqu'il y avait alors de l'argent dans la caisse provinciale.

Il est vrai que M. Marchand a emprunté temporairement $700,000 le 30 juin 1897. Mais cela ne détruit aucunement l'affirmation que j'ai faite, à savoir : que nous n'avons pas augmenté les obligations de la province ; cet emprunt n'a jamais été consolidé ; il a même été remboursé depuis. Mais voyons pour quelle raison il a été fait.

Du 1er juillet 1892 au 30 juin 1897, on avait contracté divers emprunts qui avaient produit la somme de $18,119,318.72. Le produit de ces emprunts devait être employé à certaines fins spécifiées dans les lois qui les autorisaient.

Or on avait ainsi payé à même ces $18,119,138.72 une somme totale de $17,190,565.78. Le 30 juin 1897, il aurait donc dû y avoir en caisse $928,752.94 pour faire face aux obligations pour le paiement desquelles les emprunts avaient été contractés.

Malheureusement, il n'y avait alors en caisse que $248,171.57. La différence, $680,581.37, avait été employée à des fins que n'autorisait pas la loi, au paiement des déficits annuels. Et c'est tout simplement pour rétablir la balance des produits des emprunts à déposer en banque que M. Marchand a emprunté temporairement une somme de $700,000.

Si ces $700,000 n'ont pas été employés à payer les dettes des conservateurs, ils l'ont été, du moins, à rembourser les sommes dont on s'était irrégulièrement servi pour payer les déficits des conservateurs.

LA DÉPENSE

On prétend aussi,—et c'est un thème cher à M. Leblanc,—que nous dépensons beaucoup plus qu'en 1897. Voyons ce qui en est de ce reproche.

Les dépenses d'administration pour les années 1895-96, 1896-97 et 1905-06 ont été comme suit :

1895-96	$ 4,099,707.00
1896-97	4,853,927.48
1905-06	5,179,817.55

Pour l'année qui vient de finir, elles ne dépassent pas $4,800,000.

Les conservateurs ont donc, en 1896-97, dépensé $754,220.48 de plus qu'en 1895-96, et les libéraux dépensent actuellement moins qu'en 1896-97.

Les détails de la dépense de l'année 1906-07 ne sont pas encore connus ; mais si l'on examine les comptes publics de l'année précédente, on constate :

1. Que cette année-là nous avons payé $105,000 aux pères de douze enfants, une dépense toute spéciale, inconnue en 1897 ;

2. Que la classification des lots nous a coûté, en 1905-06, environ $35,000, une autre dépense inconnue en 1897 ;

3. Que nous avons versé $29,054 90 au fonds d'amortissement, ce que l'on ne faisait pas en 1897 ;

4. Que nous avons dû payer $58,944.38 d'intérêts sur une balance de compte que la province devait au gouvernement fédéral en 1897, mais sur laquelle il ne payait alors aucun intérêt ;

5. Que nous avons dépensé $112,855.-93 de plus qu'en 1897, pour l'instruction publique ;

6. Que nous avons payé $28,756.06 de plus qu'en 1897 pour encourager le développement de l'agriculture en général, l'industrie laitière, les cercles agricoles, l'amélioration des chemins ruraux.

Or ces six items, à eux seuls, justifieraient une augmentation de dépense de $369,611.29 ; et pourtant elle n'a été que de $325,890.07.

Et ce n'est pas tout. Si nous prenons, par exemple, la dépense de l'administration de la justice, nous trouvons que nous avons payé $97.747 54 de plus en 1905-06 qu'en 1896-97. Mais cette augmentation n'est qu'apparente ; il faut tenir compte de l'augmentation de la recette provenant de ce service.

Or en 1896 97, les dépenses ont été de................ $662,665.77
et les recettes de.......... 236,197.43

En 1896-97, l'administration de la justice a donc coûté à la province.............. $426,468.34

En 1905-06, les dépenses ont été de..... .... $760,413.31
et les recettes de........... 299,350.72

En 1905-06, l'administration de la justice a donc coûté à la province.............. $461,062.59

L'augmentation du coût réel de l'administration de la justice n'a donc été que de $34,594.25. La preuve qu'il y a eu économie dans ce service, c'est que les dépenses n'ont augmenté que de 14 pour cent pendant que les recettes augmentaient de 26 pour cent.

La dépense pour les asiles d'aliénés paraît être de $101,123.47 plus considérable en 1905-06 qu'en 1896-97 ; mais, en réalité, ce service ne nous a coûté que $6,445.41 de plus qu'en 1897. En voici le compte :

Dépenses 1896-97	$314,441.02	
Recettes 1896-97	9,342.57	
Coût réel 1896-97		$305,098.45
Dépenses 1905-06	$415,564.49	
Recettes 1905-06.	104,020.63	
Coût réel 1905 06		311,543.66
Augmentation réelle :		$ 6,445.41 soit 2 p. c.

Les taxes

M. Leblanc, dans ses discours, et M. Chapais, dans son épître à l'"Evènement", disent que nous avons augmenté les taxes, que nous écrasons tout le monde sous les impôts, en un mot que nous taxons encore plus que les gouvernements de 1892-97.

Le compliment n'est pas flatteur. Mais j'ai une réponse péremptoire à faire à M. Leblanc et à son lieutenant M. Chapais. Cette réponse, je la trouve dans un discours que M. Bergeron prononçait à la chambre des communes le 25 avril dernier. La voici :

"Le gouvernement actuel de Québec parvint au pouvoir en se prononçant contre la taxe directe et en essayant de faire

croire au peuple que les libéraux administreraient la province sans lui faire payer les dépenses de cette administration.

" L'on s'est bientôt aperçu que cela ne se pouvait pas, et au lieu de recourir à l'emploi légitime de l'impôt direct, comme le faisait le gouvernement précédent, on a imposé quelques légères contributions indirectes, et l'on n'a pu administrer les affaires de la province qu'en écornant son actif." (p. 7961, Hansard).

Donc, au dire même de M. Bergeron, nous n'avons imposé que quelques légères contributions indirectes. S'il parlait aujourd'hui, M. Bergeron pourrait ajouter : l'on ne vend pas de limites à bois et on a un surplus de plus de $500,-000.

L'ÉDUCATION

Et maintenant que j'ai répondu aux critiques de nos adversaires, qu'il me soit permis de parler des principales questions qui préoccupent le gouvernement actuel.

Et d'abord, l'éducation.

S'il est des besoins et des vœux que le gouvernement doive satisfaire, ce sont les besoins qui se font sentir dans l'école, ce sont les vœux que l'on forme pour l'amélioration du sort des instituteurs.

L'éducation est, en effet, la plus importante des questions posées aux hommes, car elle contient la solution de toutes les autres. Elle est l'instrument par excellence de l'avenir, son but étant de façonner l'âme et le cerveau des générations futures.

LES ÉCOLES NORMALES

Ce qu'il importe surtout d'améliorer, ce n'est pas tant le programme scolaire que la condition de nos instituteurs et de nos institutrices.

Jetons un coup d'œil sur la situation présente.

Nous avons, dans la province, plus de 6,000 écoles élémentaires qui sont presque toutes dirigées par des institutrices. Eh bien, jusqu'en 1898, nous n'avions pour les filles qu'une seule école normale, l'Ecole normale Laval de Québec. C'est vous dire que les institutrices qui ont reçu la formation pédagogique requise forment plutôt l'exception.

En 1898, le gouvernement Marchand en a fondé une deuxième à Montréal, l'Ecole normale Jacques Cartier, dont il a confié la direction aux Dames de la Congrégation. En 1904, le gouvernement Parent en a créé une troisième à Rimouski. Le gouvernement actuel en a établi deux autres, une à Chicoutimi et une à Trois-Rivières, et nous en aurons bientôt une sixième à Hull. D'autre part, nous avons fait donner des conférences pédagogiques aux institutrices et nous leur faisons distribuer gratuitement un journal pédagogique. Mais cela ne saurait suffire. L'objet des écoles normales est de former, d'outiller le personnel enseignant. Il faut fonder d'autres écoles normales. La formation de l'éducateur, tel doit être le point de départ de l'amélioration de notre système d'enseignement primaire ; le relèvement de la carrière de l'instituteur, tel doit être le but de la croisade qui s'impose.

Pour réaliser ces progrès, il nous faut nécessairement le concours de l'opinion publique et des commissions scolaires. Pour mener à bonne fin cette croisade, il nous faut l'aide de la presse et de tous les vrais patriotes.

L'instituteur, ne l'oublions pas, est l'auxiliaire et, dans bien des cas, le suppléant du père de famille. Il reçoit un enfant, mais c'est un homme qu'il doit rendre à la société. Sa tâche est de mettre au cœur des enfants qui lui sont confiés la vénération des traditions ancestrales, l'amour du sol natal et l'ambition des grands lendemains.

Or, je vous le demande, ne mérite-t-elle pas deux fois le maigre salaire dont on la paie cette tâche sublime de former des citoyens, de graver dans l'âme de l'enfant l'empreinte de la patrie canadienne et de lui donner les connaissances qui le préparent dignement aux diverses fonctions de la vie civile ?

ECOLES TECHNIQUES

C'est pour réhausser le prestige des carrières usuelles que nous avons, à la dernière session, fondé deux grandes écoles techniques, une à Montréal et

l'autre à Québec. C'est pour outiller notre jeunesse qui se destine au commerce, c'est pour la mettre en état de lutter avantageusement avec les négociants des provinces-sœurs et des pays voisins que nous avons, avec le généreux concours de la Chambre de Commerce du district de Montréal, assuré la création, à Montréal, d'une école de hautes études commerciales qui fera honneur à la métropole et à la province.

L'AMÉLIORATION DES CHEMINS RURAUX

Mais, messieurs, l'éducation n'est pas la seule chose qui doive attirer l'attention du gouvernement. L'agriculture mérite aussi sa sollicitude.

Déjà la province a généreusement aidé les cercles agricoles et les sociétés d'agriculture. Déjà la province a largement contribué au développement de l'industrie laitière, et ces sacrifices n'ont certes pas été perdus. Mais il est une œuvre qui s'impose dans nos campagnes, c'est celle des "bons chemins."

Le bon chemin, c'est la route qui permet au cultivateur, en n'importe quelle saison de l'année, d'écouler les produits de sa ferme, de livrer sa récolte aux débarcadères des chemins de fer ou des compagnies de navigation, ou d'atteindre le marché voisin ; c'est la route qui le rapproche de la beurrerie ou de la fromagerie, du magasin, du village, de l'église et de l'école. Le bon chemin, c'est la nécessité de la ville agricole, c'est la condition essentielle du succès de l'agriculture. Le gouvernement provincial a, depuis 1897 surtout, encouragé l'amélioration des chemins ruraux, mais il reste beaucoup à faire à ce sujet.

Pourquoi n'aurions-nous pas dans chaque district une société des bons chemins ? Les cantons de l'Est en possèdent une, et son œuvre a évidemment été fructueuse, car c'est dans les cantons de l'Est que l'on trouve aujourd'hui les meilleurs chemins carrossables de notre province.

Les sociétés, les cercles ont beaucoup aidé au développement de notre industrie laitière et à l'amélioration de notre bétail. Le gouvernement s'adresse aujourd'hui à ces mêmes sociétés et à ces mêmes cercles et leur demande de l'aider à réaliser l'œuvre de progrès dont vous parlera tantôt mon collègue l'honorable ministre de l'agriculture.

LA COLONISATION

Il est encore une autre question qui a toute notre sollicitude : celle de la colonisation.

Si nous levons le front et les yeux au-dessus des barrières de cette province, nous ne pouvons pas ne pas voir que les provinces de l'Ouest luttent d'ardeur et d'initiative pour étendre le champ de leurs énergies et pour créer de nouveaux foyers d'activité.

Gardons-nous bien d'oublier que la province de Québec est la plus ancienne des provinces de la confédération, et rappelons-nous toujours qu'après en avoir été le noyau, elle doit en rester le pivot. Nos pères, nos apôtres et nos défricheurs nous ont ouvert un large sillon, c'est notre tâche de le pousser toujours plus loin.

Notre population n'est que d'un million sept cent mille âmes et notre territoire est presque deux fois aussi étendu que celui de la France, qui, lui, en nourrit 40 millions. Il y a place encore pour bien des clochers, pour de nombreux villages au sud de notre grand fleuve ; et au nord, il y a place pour toute une province. Nous avons là-bas, dans le nord-ouest de notre province, près du lac Abittibi, des milliers et des milliers d'acres d'un sol généreux qui n'attend que le courage du colon pour donner la sève de sa fécondité.

C'est vers cette région, qui sera bientôt traversée par le Transcontinental que le ministre des terres, l'honorable M. Turgeon, avait tourné ses regards lorsqu'il demandait au capital et aux colons belges de venir nous aider à développer et agrandir notre chère province de Québec. C'est dans cette région de l'Abittibi, dont on a beaucoup parlé depuis quelques temps, que nous voulions fonder de nombreuses paroisses ; et nous en fonderons. Quoi que dise et fasse le baron de l'Epine, il ne nous arrêtera pas dans ce travail d'édification nationale.

L'AFFAIRE DE L'ABITIBI

Et puisque je viens de nommer le baron de l'Epine, laissez moi vous dire ce qui en est et ce que je sais de ces négociations que nos amis les ennemis appellent " l'affaire des terrains de l'Abittibi ".

Vous avez sans doute remarqué que nos adversaires ne nous reprochent aucun des actes que nous avons accomplis au cours de notre administration. Comme je le disais à Châteauguay, il est passé $48,300,000 par les mains du trésorier depuis 1897, et personne ne nous a jusqu'à présent, accusé d'avoir irrégulièrement dépensé un seul sou de cette énorme somme. Mais quand on est de l'opposition, il faut critiquer quand même. Et c'est pourquoi on en est rendu à nous accuser de fautes que nous n'avons pas commises, mais que nous aurions pu commettre. Tel est le crime qu'on nous reproche au sujet de l'affaire de l'Abittibi. Car, comme vous le savez, nous n'avons pas fait perdre un seul sou à la province; les négociations entamées entre les capitalistes belges et le gouvernement n'ont jamais abouti.

Si vous voulez bien me continuer votre attention, je vous ferai, aussi fidèlement et aussi brièvement que possible, l'exposé de toute cette affaire.

Le 28 novembre 1905, le baron de l'Epine adressait à l'honorable M. Turgeon, ministre des terres et forêts, la lettre suivante :

Québec, ce 28 nov. 1905.

Monsieur le Ministre,

Veuillez me permettre de vous exposer respectueusement ce qui suit : comme vous le savez, un groupe de financiers que je représente a pris en sérieuse considération le projet d'acquérir une concession importante de terre dans le Nord-Ouest de la province de Québec, dans le but de mettre en valeur la dite contrée ; malheureusement, je n'ai pas à ma disposition les éléments nécessaires pour former un dossier suffisamment concluant, capable de documenter mes amis d'une façon probante sur une partie de ce territoire éloigné et encore peu exploré. A cet égard, M. le député Ministre de votre Département me faisait très justement remarquer que la reconnaissance des lieux était le seul moyen de s'en rendre compte; toutefois, il est vraisemblable que mon groupe n'entreprendra pas une expédition sans être assuré de pouvoir en profiter ensuite.

Dans cette ordre d'idée, me rappelant les relations que vous avez eues en Belgique, avec les financiers dont il s'agit, relations qui ont pu vous édifier sur le sérieux de leur caractère, étant donné les missions de confiance dont j'ai déjà été honoré de la part de votre gouvernement, je me crois autorisé à formuler la proposition suivante : de me concéder une option de six mois aux conditions que vous jugerez devoir exiger pour la concession en pleine propriété (fond, superficie, pouvoirs d'eau, etc.), de deux cent mille acres de terre, pouvant éventuellement être portés à cinq mille, à choisir par préférence et avant tout autre concessionnaire entre la ligne frontière des provinces de Québec et d'Ontario, et le 77me de long. Ouest, placés à cheval sur le Grand-Tronc Pacifique, en construction ou à proximité de ce chemin de fer.

Je demanderai en outre qu'un agent explorateur expérimenté de votre département soit désigné pour accompagner l'expédition de reconnaissance que nous nous proposons d'organiser.

Dès que j'aurai en mains l'option que j'ai l'honneur de solliciter, je partirai pour la Belgique, afin de négocier cette affaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération et l'assurance de mon entier dévouement.

(Signé) Baron DE L'EPINE,

A l'hon. M. A. Turgeon, Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Le 21 décembre 1905, l'honorable M. Turgeon, après avoir étudié cette proposition, y répondait dans les termes suivants :

Québec, 21 décembre 1905.

M. le baron de l'Epine,
Québec.

Mon cher M. de l'Epine,

J'ai pris communication de votre lettre du 28 novembre dernier, au sujet d'une concession de 200,000 acres de terrain dans le nord-ouest de la province de Québec, entre la ligne frontière des provinces de Québec et d'Ontario et le 77me de longitude Ouest, placés à cheval sur le Grand Tronc Pacifique, en construction ou à proximité de ce chemin de fer.

Votre proposition est agréée en principe, et une option de six mois vous est accordée pour faire faire l'examen du territoire.

Le prix de vente est fixé à 70 cents l'acre, payable en 5 versements annuels de $28,000 chacun.

Il est de plus convenu :

1. Que les frais d'exploration et d'arpentage seront à votre charge et ces derniers devront être exécutés d'après les instructions de mon département ;

2. Vous aurez un droit de préférence pour l'achat à prix égal de toutes les chutes (water-power) d'un développement inférieur à 1,500 chevaux-vapeur. Les chutes d'un développement supérieur ne peuvent être vendues qu'aux enchères publiques. Le terrain nécessaire à l'exploitation de ces chutes est expressément réservé ;

3. Le bois de commerce acquittera les droits de coupe fixés par les règlements ;

4. Vous devrez mettre en culture un dixième du terrain reconnu cultivable et y établir au moins 30 colons en 1907, et 75 colons chacune des années subséquentes. Les lots ainsi attribués ne devront pas excéder deux cents acres. Toutefois, faute de colons et momentanément, le concessionnaire sera considéré comme ayant rempli ses obligations en cultivant, ou en faisant cultiver la quantité de terrain susmentionnée.

Les lettres patentes seront émises dès que le prix de vente aura été payé et que les conditions d'établissement auront été remplies. Nonobstant cette émission, le bois de commerce continuera à acquitter les droits de coupe.

Cette option vous est accordée personnellement, et vous ne pourrez la céder qu'avec l'assentiment du ministre des terres et forêts.

Agréez, mon cher M. de l'Epine, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) ADÉLARD TURGEON.

Cette option fut renouvelée en juin 1906, et, le 25 août 1906, le baron de l'Epine, après avoir fait examiner les terrains qu'il désirait acheter pour des capitalistes belges, demandait par la lettre suivante certaines modifications aux conditions mentionnées dans l'option du 21 décembre 1905.

Québec, 25 août, 1906.

A l'hon. Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur,

Pour faire suite à l'option que vous m'avez conférée par votre lettre en date du 19 décembre 1905, et depuis renouvelée, relativement à l'achat d'un bloc de terrain dans la région du lac Abittibi, je crois devoir proposer quelques modifications aux conditions que vous m'avez faites et qui me paraissent inacceptables :

1. Comme ce terrain, pris dans son ensemble, contient une certaine quantité de non-valeurs telles que : rochers, marécages, emplacement du chemin de fer, je demande en outre de la réduction habituelle de 5% pour les chemins, qu'il me soit accordé une réduction de 10% ;

2. Les paiements devraient être repartis en quinze versements annuels et égaux, le premier devant être fait avant le 30 juin 1907 ;

3. Comme le gouvernement de la province vend ses terrains 20 cents de l'acre, il ne me paraît pas juste de me faire payer plus que 30 cents l'acre ;

4. Je me charge des frais d'arpentages, mais les lignes extérieures devraient être tirées aux frais des vendeurs ;

5. Je demande un droit de préférence à prix égal pour l'achat des chutes inférieures à 1,500 chevaux-vapeurs ;

6. En ce qui concerne les mines, je demande à être considéré comme ayant un permis de prospection sur tout le domaine et je m'engage à faire les recherches nécessaires pour justifier ce droit de prospection. En cas de découvertes minières et d'exploitation, nous serons soumis aux règlements en vigueur ;

7. Je devrai mettre en culture un dixième du domaine dans le délai de vingt années.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

(Signé) Baron de L'EPINE.

Le 27 août, le ministre des terres et forêts répondit comme suit à cette dernière lettre :

Québec, 27 août 1906.

M. le baron de l'Epine,
Québec.

Mon cher baron,

J'ai pris communication de votre lettre datée du 25 août courant, au sujet de l'option sur le bloc de terrains dans la région de l'Abittibi.

Je soumettrai vos observations à mes collègues à la première occasion favorable.

Agréez, mon cher baron, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) ADELARD TURGEON.

Et enfin, le 31 décembre 1906, M. Turgeon écrivait ce qui suit au baron de l'Epine :

Québec, 31 décembre 1906.

M. le baron de l'Epine,
Charneuse,
Bièvre, Belgique.

Mon cher baron,

J'ai reçu votre lettre du 15 et suis heureux d'apprendre votre bonne traversée. L'affaire de l'Abittibi a mal marché depuis votre départ. Le procureur général a fait rapport que la loi ne permettait pas la vente du domaine public aux conditions mentionnées dans votre dernière lettre et qu'il fallait des pouvoirs additionnels de la Législature. Tout a donc été ajourné à la prochaine session, et je ne crois pas qu'il y ait aucune chance de réussir.......

Agréez, mon cher baron, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) ADELARD TURGEON.

Telle est, messieurs, la correspondance officielle échangée entre M. de l'Epine et le ministre des terres. Il n'y a rien qui ne soit absolument légitime et honnête ; et si vous examinez les conditions que contient l'option accordée à M. de l'Epine vous verrez qu'elles sont les plus onéreuses qui aient jamais été insérées dans les concessions consenties depuis 1867.

Le gouvernement vend ses terrains aux colons à raison de 20 à 30 cents l'acre ; il demandait 70 cents aux capitalistes belges pour des terrains éloignés de toute civilisation.

Les frais d'exploration et d'arpentage sont d'ordinaire à la charge du gouvernement ; dans le cas qui nous occupe, ils devaient être à la charge des acquéreurs.

Les colons, vous le savez, ne payent aucun droit à la couronne sur le bois qu'ils coupent sur leurs terrains, après l'émission des lettres-patentes. Or, dans le cas des terrains que le gouvernement était prêt à vendre à M. de l'Epine, le bois de commerce devait acquitter les droits de coupe fixés par les règlements, et ce même après l'émission des lettres patentes.

De plus, les mines restaient à la couronne, comme dans les cas ordinaires.

Ces conditions étaient certainement avantageuses pour la province, trop avantageuses peut-être, et c'est sans doute pour cette raison que les capitalistes belges, que représentait M. de l'Epine, demandèrent les modifications mentionnées dans la lettre du 25 août 1906.

Mais la loi n'autorisait pas le gouvernement à vendre à ces nouvelles conditions ; et, comme les capitalistes belges ne voulaient pas accepter les premières conditions, les négociations furent rompues.

LA REVANCHE DU BARON.

Le gouvernement avait fait son devoir, c'est incontestable. Cependant M. de l'Epine n'était pas satisfait, et il soupirait après l'heure de la revanche. Cette heure, il la crut venue lorsque s'instruisit à Québec la cause Prévost-Asselin, et on le vit accourir du Manitoba pour raconter sous serment qu'au cours des pourparlers relatifs à la vente des terrains de l'Abittibi, il avait été convenu entre lui et l'honorable M. Turgeon que le syndicat qu'il représentait, en outre des 70 cents payables au gouvernement, verserait 30 cents par acre dans ce qu'il a appelé " la C. E."

A cette affirmation, l'honorable M. Turgeon a opposé le démenti le plus formel. Jamais, a-t-il déclaré sous serment, il n'a été question, directement ou indirectement, de caisse électorale entre M. de l'Epine et moi.

Nous sommes donc en présence de deux déclarations assermentées tout à fait contradictoires. Laquelle devons-nous croire ? Celle de M. Turgeon qui nie avec indignation, ou celle de M. l'Epine qui invoque même sa propre turpitude pour accuser son ancien protecteur ?

L'honorable M. Turgeon est, vous le savez, un des plus beaux talents que notre race ait produits. Homme distingué, orateur éloquent, patriote sincère, il a toujours joui de l'estime et de la considération de ses concitoyens, de même qu'il a fait l'admiration des étrangers qu'il a eu l'occasion de visiter. Or, parce que M. de l'Epine a, sous serment, porté une accusation infamante contre l'honorable M. Turgeon, faudra-t-il mettre ce dernier au ban de l'opinion publique ?

Mais sait-on bien ce que peut valoir

le témoignage de M. de l'Epine ? Le sait-on mieux que le juge qui a présidé l'enquête, qui a entendu les témoins et qui a dû lire toutes les pièces du dossier ?

Or, messieurs, M. le juge Bossé, dans son adresse au jury, n'a-t-il pas mis de côté le témoignage de M. de l'Epine, n'a-t-il pas déclaré que M. Turgeon sortait du procès, avec sa réputation absolument intacte ?

"Vous avez alors," dit-il, "entendu monsieur Turgeon nier avoir reçu cette lettre-là (la lettre dans laquelle il est question de la C. E.). Qu'elle lui ait été envoyée, le baron l'affirme, et monsieur Turgeon, de son côté, nie l'avoir reçue. Vous avez à choisir entre les deux, et VOUS N'HESITEREZ PROBABLEMENT PAS QUAND VOUS VOUS TROUVEREZ EN PRESENCE DE L'AFFIRMATION DE MONSIEUR TURGEON qui vous dit et qui répète qu'il ne l'a jamais reçue."

Et plus loin :

"M. Turgeon n'est pas en cause. RIEN CONTRE LUI N'A ETE PROUVE, RIEN.

"Des lettres—si vous admettez qu'il les a reçues—contiennent des choses qui devaient être expliquées—des lettres où il était question de la caisse électorale—qu'il y avait une somme d'argent énorme qui faisait un accessoire de ce contrat projeté, mais enfin IL N'Y A RIEN DE PROUVE CONTRE MONSIEUR TURGEON ; il sort de cela en autant qu'un acte de corruption personnelle est concernée PARFAITEMENT INTACT".

Si le président du tribunal donnait, en passant, ce certificat d'honorabilité à M. Turgeon, c'est qu'il n'ajoutait pas foi aux affirmations assermentées de M. de l'Epine.

Et pouvait-il faire autrement ?

Est-il parmi vous un homme qui, si on lui posait ces questions : N'avez vous pas déclarer à un tel que vous ne croyez pas en Dieu ? N'avez-vous pas dit à un tel que vous ne croyez pas au ciel ? N'avez-vous pas déclaré à celui-ci que vous êtes athée ? N'avez vous pas dit à celui-là que nous sommes simplement le produit du hasard ?—est-il un honnête homme qui ne trouverait alors rien de mieux à répondre que : "Je ne me rappelle pas", ou "c'est possible" ?

Et pourtant, c'est ce qui arrivé à M. de l'Epine au moins dix fois

Permettez moi de vous lire quelques passages de sa déposition, et je n'ai aucun doute que votre jugement sera le même que celui de l'honorable juge Bossé.

Par M. Taschereau :

Q. Croyez vous en Dieu ?

R. Je voudrais qu'on me relise les questions que l'on m'a posées lorsque j'ai été d'abord interrogé et aussi les réponses que j'ai données.

Par M. Taschereau :

Vous n'avez pas le droit de faire relire ce que vous avez dit.

....

Par M. Taschereau :

Q. Je vous demande si vous avez jamais déclaré que vous ne croyez pas en Dieu ?

R. Peut être.

Q. Avez-vous déjà dit que vous ne croyez pas en Dieu ?

R. Je n'ai pas ce fait dans la mémoire, mais c'est possible. On aime bien à se renseigner, et ne serait ce que pour savoir ce que les autres pensaient.

Q. C'est pour cela ?

R. C'est bien possible.

Q. Je vous demande si c'est vrai que vous avez déclaré que vous ne croyez pas en Dieu ?

R. Je n'ai pas mémoire si c'est vrai, mais je vous réponds que c'est bien possible.

Q. Etes vous allé à Kamouraska, l'été dernier ?

R. Oui, monsieur.

....

Q. Avez vous dit à M. de St-Victor que vous ne croyiez pas en Dieu et que vous ne croyiez pas à la vie future ?

R. Je ne m'en rappelle pas du tout, mais c'est possible.

....

Q. Est-ce une chose que vous êtes apte à nier, cela : nier l'existence de Dieu ?

R. J'ai beaucoup d'affaires.

Q. Vous dites que vous ne vous rappe-

lez pas si vous avez nié l'existence de Dieu parce que vous avez beaucoup d'affaires ?

R. Oui, monsieur.

....

Q. Avez vous été à la Malbaie l'été dernier ?

R. Oui, monsieur.

Q. Etes-vous allé chez Edouard Garneau ?

R. Oui, monsieur.

....

Q. Etiez-vous, au cours du mois de juillet dernier, un jour sur sa véranda, sur la véranda de sa maison ?

R. Oui, monsieur.

Q. Avez vous dit, dans cette circonstance, que vous ne croyez pas en Dieu ?

R. Je ne me rappelle pas.

Q. Avez-vous dit alors que vous ne croyez pas à la vie future ?

R. Je ne me rappelle pas.

Q. Avez vous dit que vous ne croyez pas au diable ?

R. Je ne me rappelle pas.

Q. Vous ne vous rappelez pas si dans cette circonstance vous avez dit que vous ne croyez ni en Dieu, ni au diable, ni en la vie future ?

R. Je ne me rappelle pas.

Q. Est ce possible ?

R. Ce n'est pas impossible.

Q. Pourquoi leur avez-vous dit cela ?

R. Je ne me rappelle pas du tout pourquoi. C'est que j'aurais peut-être eu un motif.

Q. Pouvez vous donner un de vos motifs ?

R. Non, monsieur.

....

Q. Connaissez vous M. Dubord, le conseiller législatif ?

R. Oui monsieur.

....

Q. L'avez vous rencontré dans le cours de l'été dernier, à Québec ?

R Je l'ai rencontré très souvent.

....

Q. Avez vous dit à M. Dubord, dans le cours du mois de juillet dernier, que vous ne croyez pas en Dieu ?

R. Je ne me rappelle pas.

Q. Lui avez-vous dit alors que vous ne croyez pas au diable ?

R. Je ne me rappelle pas.

Q. Lui avez vous dit, dans cette circonstance-là, que vous ne croyez pas à la vie future ?

R. Je ne me rappelle pas.

....

Q. Lui avez-vous dit, dans le mois d'août ?

R. Je ne me rappelle pas lui avoir dit, ni dans le mois d'août ni dans le mois de juillet.

Q. Est ce possible que vous le lui auriez dit ?

R. C'est possible.

Q. Pourquoi ?

R. Toute chose est possible.

Q. Est-ce possible ?

R. C'est possible, mais je ne me rappelle pas du tout

Si je ne l'ai pas dit, je ne connais pas de motifs, et si je l'ai dit, c'est que j'avais une raison d'arriver à quelque chose en disant cela. Je ne me rappelle pas du tout. Encore une fois, c'est possible.

Q. La foi ne vous est pas venue depuis ce temps-là ?

R Peut-être bien que........

Q. Je vous demande si la foi vous est venue depuis ce temps-là ?

R. Bien, elle n'a pas pu me venir depuis ce temps-là, car, pour qu'elle me revienne il faudrait d'abord l'avoir perdue. Il faudrait prouver que je l'ai perdue.

Q. Je vous demande si la foi vous est revenue ou si vous aviez même la foi dans les circonstances que je viens de vous mentionner ?

R. Il est possible que j'eusse eu des hauts et des bas dans ma foi.

Q. Connaissez-vous Jules-Edouard Prévost ?

R. Oui, Monsieur.

Q. Jules-Edouard Prévost, de Terrebonne ?

R. Oui, Monsieur.

....

P. Avez-vous été à St Jérôme dans le cours du mois de juillet ou du mois d'août 1905 ?

R. Je ne me rappelle pas. Je suis allé à Terrebonne en 1904.

Q. Avez-vous été à Terrebonne dans le cours des mois de juillet et août 1904 ?

R. Oui, monsieur, depuis le mois d'avril jusqu'au mois de juillet.

Q. Y avez-vous rencontré Jules-Edouard Prévost ?

R. Oui, monsieur.

Q. Souvent ?

R. Très souvent.

....

Q. Voulez-vous dire si, pendant que vous avez été avec Jules-Edouard Prévost, en 1904, et pendant que vous discutiez une foule de questions, si vous ne lui avez pas, en maintes circonstances, déclaré que vous ne croyez pas en Dieu ni dans la vie future ?

R. Je vous ferai encore la même réponse : je ne me rappelle pas absolument, mais la chose n'est pas impossible.

Q. Pourquoi lui auriez-vous dit cela ?

R. Je ne prévois pas de motifs.

Q. Connaissez-vous A. B. Cruchet, de St-Hippolyte ?

R. J'ai logé chez lui.

....

Q. Voulez-vous dire si, dans les deux circonstances que vous venez de mentionner, vous n'avez pas aussi dit à M. Cruchet que vous ne croyez pas en Dieu, que tout cela était de la blague, et que vous ne croyiez pas en la vie future ?

R. Cela m'étonnerait énormément. Toute la conversation a roulé sur la question d'un tramway qu'il voulait établir et sur d'autres questions. Je ne me rappelle pas avoir causé de cette question avec lui. Je ne me rappelle pas du tout.

Q. Lui avez-vous dit cela, oui ou non ?

R. Je ne pense pas.

Q. Le niez-vous ?

R. Non, je le nie pas, mais je ne me rappelle pas.

Q. Connaissez-vous Alex. Girard ?

R. Oui monsieur.

Q. Connaissez-vous Mme Girard ?

R. Oui, monsieur.

....

Q. Avez-vous dit à M. et Mme Girard, lorsque vous preniez un repas chez eux, que vous ne croyez pas à l'existence de Dieu, que vous étiez un socialiste, que si le gouvernement ne vous protégeait pas, vous vous feriez sauter le caisson, et qu'après cette vie il n'y avait rien ?

R. Cela m'étonnerait bien d'avoir dit des choses si fortes que cela. Tant qu'au mot " socialiste ", je répondrai par un fait. En 1897, j'étais candidat du parti catholique en Belgique, et j'ai battu le candidat socialiste par une majorité de dix huit voix, ou à peu près.

Q. L'avez vous dit ?

R. Cela m'étonnerait bien.

Q. Je vous demande de nier cela ?

R. Je ne le nie pas.

Q. N'est-il pas vrai que vous avez, devant M. A.-B. Crochet et Jules-Edouard Prévost, à Terrebonne, au mois de novembre mil neuf cent cinq, dans le bureau de M. Jules Prévost, dit que vous étiez un athée et que vous ne croyez pas en Dieu ? niez cela maintenant.

R. Je ne le nie pas, mais je ne dis pas que c'est vrai. C'est possible, mais cela m'étonnerait beaucoup.

Q. Est-ce une habitude chez vous de dire aux gens que vous ne croyez pas en Dieu ?

R. C'est peut, être un tic.

Q. Est-ce que vous avez ce tic ?

R. Je ne pense pas.

Q. Avez-vous, dans les circonstances que je vous ai mentionnées ou en d'autres circonstances, dit à M. Cruchet ou à M. Edouard Prévost, ou aux deux ensemble, que vous étiez un athée, que vous ne croyiez pas en Dieu, ni en l'existence de la vie future ?

R. Je ne le nie pas, c'est possible.

Q. Connaissez vous Xavier St-Michel, de St-Jérôme ?

R. Non, je n'ai pas mémoire de lui du tout.

Q. Il demeure au bureau de poste à St-Jérome. Il est maître de poste à St-Jérôme ?

R Oui, je le connais.

Q Vous l'avez rencontré plusieurs fois ?

R. Très rarement.

Q. Vous rappelez vous si, dans le mois de novembre ou dans le cours de l'été 1904, dans le mois de juillet ou dans le mois d'août, vous avez rencontré M. Xavier St-Michel, et que vous lui avez dit que vous ne croyez pas en Dieu ni à la vie future ?

R. Cela m'étonnerait beaucoup, car je

n'ai pas dû dire cela à tout le monde dans la rue.

Q. L'avez-vous dit à M. St-Michel ?

R. Je n'en sais rien.

Q. Pourquoi l'avez-vous dit ?

R. Je vous dis que je n'en sais rien; je ne sais pas.

Q Y en a-t-il bien d'autres auxquels vous avez dit que vous étiez un athée ?

R. Bien, ce n'est pas à moi à vous amener des témoins.

....

Q. Y a-t-il plusieurs personnes dont vous pouvez mentionner les noms et auxquelles vous avez déclaré que vous étiez un athée ?

R. Je ne le crois pas.

Par la Cour : Q Avez vous déclaré cela à d'autres personnes ?

R. Je ne le crois pas.

Par M. Taschereau : Q. Vous ne vous rappelez pas si vous avez dit à d autres personnes que vous étiez un athée ?

R. Non, monsieur.

Q. Pour les choses de religion, vous n'avez pas bonne mémoire ? Quant à l'existence de Dieu, à l'existence de la vie future, ce ne sont pas des choses que vous remarquez de manière à pouvoir vous en rappeler ?

R. Je ne sais pas si je puis répondre à cette question-là.

....

Q. Avez-vous dit à M. Pravost que s'il vous donnait une position ou que s'il vous faisait obtenir une position dans un autre département, que vous remettriez les documents compromettants que vous aviez ?

R. Il n'a été question que de la correspondance de l'abbé Aerts. Si j'avais eu une position dans le département, j'aurais pu faire mon possible pour tâcher de faire régler cette affaire là, je pouvais plus facilement faire régler la question de l'abbé Aerts. C'étaient deux affaires qui marchaient ensemble.

Q. Et vous auriez remis cette correspondance ?

R. Oui, si l'affaire avait été arrangée.

Par la cour : Q. Quelle affaire ?

R. L'affaire de l'abbé Aerts.

Par M. Taschereau : Q. Et la vôtre aussi ?

R Oui, il fallait que je vive aussi pendant l'hiver.

Q Et l'affaire était une place ?

R C'était une place, évidemment. Ma position pouvait changer les affaires du tout au tout. Je crois que j'aurais pu plus facilement faire régler cette affaire de l'abbé Aerts.

Q. La place aurait arrangé tout cela ?

R. C'est clair, et si l'affaire de l'abbé Aerts avait été réglée.

....

Q. J'ai oublié le nom d'une personne avec laquelle vous avez eu une conversation : connaissez-vous Emmanuel Fournier, de St-Jérôme ?

R. Je l'ai rencontré plusieurs fois.

....

Q. Avez-vous dit au docteur Emmanuel Fournier que vous ne croyez pas en Dieu, que vous ne croyez pas à la conscience ?

R. Ah! ça, voilà une affaire qui m'étonnerait rudement. Si j'avais dit cela, il aurait fallu que j'aie un verre dans la tête, il aurait fallu que j'aie bu.

Q. Le niez-vous ?

R. Je n'en sais rien.

Q Est-il possible que vous auriez dit que vous ne croyez pas en Dieu et que vous ne croyez pas en la conscience ?

R. C'est possible.

Q. Pourquoi avez vous dit cela ?

R Je me le demande.

Q. Avez-vous dit au docteur Fournier que vous ne croyez ni en Dieu, ni en la conscience, et que tout dans ce monde-ci était hasard.

R. Cela m'étonnerait d'avoir dit cela, ce n'est pas mon idée, mais encore une fois je n'en sais rien.

Q. Est ce possible ?

R. Ce n'est pas impossible.

Q Pourquoi avez-vous dit cela ?

R. Je vous le demande, je me le demande,

....

Q. Hier vous avez parlé d'une conversation que vous avez eue avec M. Turgeon, et il n'y a pas de lettre en rapport avec cette conversation, et néanmoins vous vous rappelez ce qui a été dit ; comment se fait-il donc que vous ne puissiez pas vous rappeler que vous avez

nié l'existence de Dieu, que vous avez nié l'existence de la conscience, et que vous puissiez vous rappeler les détails de la conversation que vous avez eue avec M. Turgeon ?

R. Je ne saurais exactement comment expliquer cela. Ma mémoire est peut-être plus dirigée vers un côté que vers un autre. C'est un état mental dont je me rends pas exactement bien compte.

Q. Vous avez dit que vous étiez catholique ?

R. Oui monsieur.

Q. Vous avez dit que vous aviez été élu comme représentant catholique ?

R. Oui monsieur.

Q. Vous avez montré un certificat de votre évêque !

R. Oui, et vous n'avez pas voulu le voir.

Q. Vous avez dit tout cela et quand on vous interroge sur l'existence de Dieu, quand on vous demande si vous avez nié l'existence de Dieu ou si vous avez dit que vous ne croyez pas en la vie future, si vous avez dit que dans ce monde tout est hasard, tout cela c'est un blanc dans votre mémoire ?

R. Je ne sais pas.

Q. Pouvez-vous expliquer cela ?

R. Je ne peux pas l'expliquer.

Q. Avez-vous dit à M. Jules Prévost, à M. Cruchet, au docteur Emmanuel Fournier, leur avez-vous dit, dans les circonstances que je vous ai mentionnées ce matin, et cette après-midi, que vous étiez matérialiste et que vous ne croyiez absolument à rien ?

R. Je ne me rappelle pas avoir dit cela.

Q. Est-ce dossible que vous l'ayez dit ?

R. Ce n'est pas impossible.

....

Par M. Taschereau :—Q. Si vous aviez dit cela, pourquoi l'auriez-vous dit ?

R. Cela m'étonne.

Q. Est-ce que cela vous étonne au point de jurer que vous ne l'avez pas dit ?

R. Non, monsieur.

Q. Si cela vous étonne que vous ayiez pu dire des choses comme cela, et si vous les avez dites, il fallait que vous ayez des raisons sérieuses pour les dire ?

R. Pas si sérieuses.

Q. Est-ce que vous niez l'existence de Dieu, comme cela, pour le plaisir de la chose ?

R. Je n'ai aucune raison à donner.

Q. Si vous l'avez dit, est-ce votre seule explication que vous l'auriez dit sans raison aucune ?

R. Probablement sans raison que je me rappelle maintenant.

Eh bien, messieurs, si cet homme peut déclarer à qui veut l'entendre qu'il n'y a ni Dieu, ni diable, ni ciel, ni enfer, que tout dans ce monde-ci n'est qu'effet du hasard et que la conscience n'est rien, n'a-t-il pas pu, je vous le demande, calomnier M. Turgeon, inventer de toutes pièces cette histoire de caisse électorale, que M. Turgeon a niée si catégoriquement ?

Si cet homme peut, comme il l'a déclaré, nier l'existence de Dieu, il ne croit donc pas au serment, et les affirmations qu'il a faites devant le tribunal ne valent pas plus que celles qu'il aurait faites dans une conversation privée.

Or, encore une fois, ces affirmations sont contredites par le témoignage inattaqué et inattaquable de M. Turgeon, et elles ont été complètement ignorées par M. le juge Bossé.

Mais il y a plus. Il y a au dossier Prévost-Asselin la preuve que si les négociations entamées entre M. de l'Epine et M. Turgeon n'ont pas abouti, c'est tout simplement parce que l'accord n'a pas pu se faire sur les conditions d'établissement. Or est-il vraisemblable que M. Turgeon, s'il avait, comme l'a raconté M. de l'Epine, eu l'intention d'alimenter une prétendue caisse électorale, se fût laissé arrêter par cette question des conditions d'établissement ? Quand on est prêt à faire perdre $60,000 et même $150,000 à sa province, peut-on avoir des scrupules sur un point aussi secondaire de la transaction projetée?

Et ce n'est pas tout. Certains documents publics, que j'ai ici, démontrent, eux aussi, l'invraisemblance des dires de M. de l'Epine.

Le 30 avril 1906, M. le sénateur Casgrain, qui, comme vous le savez sans doute, est président de la société de colonisation de Montréal, adres-

sait à M. McCorkill, alors trésorier de la province et maintenant juge de la cour supérieure à Québec, les deux lettres suivantes :

(Traduction)

Montréal, 20 avril 1906.

Cher monsieur,

Je vous envoie ci-joint une lettre que je viens de recevoir de MM. McCuaig Brothers, courtiers importants d'ici, et que vous pourrez soumettre à vos collègues à la prochaine réunion du cabinet.

Depuis plusieurs mois, j'ai cherché à intéresser des capitalistes à notre région du Nord.

C'est la première fois que je reçois une réponse favorable, bien que je me sois adressé à plusieurs reprises à des gens riches. Ils ne demandent qu'un droit d'option, vu que les terrains doivent être explorés à grands frais par ceux qui se présentent comme acquéreurs. Cela prendra du temps ; mais ce qui est impérieux, c'est de préparer cette option et de la porter à l'attention des acquéreurs qui seront à Montréal la semaine prochaine.

S'ils gagnent l'Ouest, ils y achèteront tout ce qu'il leur faut. Ils possèdent actuellement une immense étendue de terrain près d'Edmonton.

Je dois partir pour Ottawa ; télégraphiez-moi immédiatement après la réunion du conseil, à tout évènement. Si elle est favorable, je descendrai et arrangerai les détails de l'option.

Si la province peut déterminer ce mouvement, il aura des suites, et nous pourrons bientôt coloniser notre magnifique plateau du Nord-Ouest.

Il ne s'agit pas ici d'une question minière, car vous pourrez réserver tous les droits miniers.

Votre très humble,

(Signé) J.-P.-B. CASGRAIN.

Hon. J.-C. McCorkill,

Trésorier, Québec.

(Traduction)

30 avril 1906.

Hon. J.-P.-B. Casgrain,

En ville.

Cher sénateur,

Relativement à notre conversation au sujet de terrains dans la province de Québec, un de nos amis doit arriver de Londres au commencement de mai pour aller au Nord-Ouest acheter un lopin d'un million ou d'un million cinq cent mille acres de terre, s'il peut le faire à des prix satisfaisants.

Les personnes qu'il représente ont déjà acheté cinq cent mille acres de terre là-bas et ont organisé une grande compagnie de colonisation en vue d'attirer des colons, et, comme les arrangements à ce sujet sont terminés, elles sont à organiser une seconde compagnie.

Comme nous vous l'avons dit, elles préfèrent acheter des terrains dans les provinces de l'Ouest parce qu'elles connaissent ces terrains. Mais vous paraissez avoir foi en la fertilité des terres de la province de Québec que traversera le chemin de fer Transcontinental, entre le lac Abbitibi et la source de la Rivirèe St-Maurice; nous pourrions peut-être les induire à prendre environ un demi-million d'acres de terre dans cette province au lieu de tout prendre dans le Nord-Ouest.

Nous apprécions la force de l'argument que vous nous faites, savoir : que ces terrains de la province de Québec sont plus près des ports de mer et situés près d'un chemin de fer de première classe et à pente très douce, et qu'en conséquence le transport serait à bon marché, et nous croyons qu'il serait possible d'intéresser nos amis si on leur fait des conditions satisfaisantes ; naturellement il serait nécessaire d'avoir une option pour une période de temps qui leur permît d'envoyer des partis d'explorateurs pour inspecter ces terrains aux dépens de ceux qui se proposent d'acheter, attendu que ces derniers ne voudraient pas acheter " chat en poche ". Cela va sans dire, ils ne consentiraient pas à encourir les dépens

de telle exploration sans avoir une option.

Nous suggérerions que l'étendue de terrain devrait être divisée en lopins alternatifs d'environ six milles carrés, aboutissant au chemin de fer, que la compagnie choisirait dans un délai donné, de telle sorte que la valeur des terres de la Couronne augmente par suite de l'établissement qui se ferait sur les terrains de la compagnie.

Nous comprenons que ces terres seraient possédées en franc-alleu, que les colons n'auraient qu'à payer les taxes municipales ordinaires et que ces terrains ne seraient sujets à aucunes rentes ou aucuns droits, soit seigneuriaux, soit ecclésiastiques. En d'autres termes, ceux qui les achèteraient seraient dans une situation aussi favorable que s'ils achetaient des terrains dans le Nord-Ouest.

Les conditions ordinaires de paiement qu'imposent la compagnie de chemin de fer Pacifique Canadien et les autres compagnies, sont un sixième comptant, et cinq versements annuels. Ces conditions seraient satisfaisantes, nous le présumons, vu que les intéressés sont responsables.

Ils devraient aussi avoir le privilège de payer le tout comptant s'ils le désirent.

A vous sincèrement,

(Signé) CLARENCE-J. McGUAIG.

Comme vous le voyez, il s'agissait là encore de terrains situés dans la région de l'Abittibi, et par conséquent de terrains absolument semblables à ceux que voulaient acquérir les capitalistes belges. Tandis que M. Turgeon affirme que le prix total demandé à ces derniers ne devait être que de 70 cents de l'acre, M. de l'Epine prétend qu'il devait être de $1.00. Or, voulez-vous savoir la réponse que M. McCorkill a faite à M. Casgrain ? Laissez-moi vous lire sa lettre du 3 mai 1906.

(Traduction)

Honorable J.-P.-B. Casgrain,
Montréal.

Mon cher sénateur,

J'ai soumis, au conseil, ce matin, votre lettre et son contenu. Une option pour 200,000 acres dans la partie nord-ouest de la province de Québec, a été accordée, le 15 décembre dernier, à un représentant de capitalistes belges. Je vous envoie ci-inclus une copie des conditions auxquelles cette option a été accordée. Mes collègues étaient d'avis que nous ne pouvions faire d'offre d'option à qui que ce soit, mais si les représentants de capitalistes anglais s'adressaient au gouvernement pour avoir une option, elle pourrait être obtenue pour un certain nombre d'acres de terre aux mêmes conditions que celles qui sont mentionnées au memorandum ci inclus.

J'aimerais à savoir au plus tôt ce que vous en pensez. Vous excuserez la forme de cette lettre ; car je n'ai pas de secrétaire français pour la transcrire, je viens de recevoir la formule du département des terres, et je veux vous l'envoyer par la prochaine malle.

Votre très humble,

(Signé) J. C. McCORKILL.

Et à cette lettre M. McCorkill joignait un mémoire des conditions qui avaient été faites à M. de l'Epine et que je vous ai lues tantôt.

Le gouvernement, par l'entremise de M. McCorkill, se déclarait donc disposé à faire aux capitalistes anglais que représentait M. McCuaig les conditions mêmes qui avaient été faites aux capitalistes belges.

Le 8 mai 1906, M. McCuaig écrivait ce qui suit à M. Turgeon, ministre des terres :

(Traduction)

Montréal, 8 mai 1906.

Hon. Adélard Turgeon,
Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Cher monsieur,

Re terres de Québec

A propos de la conversation que j'ai eue avec vous et le sénateur Casgrain, samedi, au sujet des terres de Québec, pour fins de colonisation, je crois qu'il vaut mieux définir ma position dans ces négocia-

tions, afin que je sois mieux compris.

Ma compagnie a déjà disposé d'une grande quantité de terrains dans le Nord-Ouest en faveur d'une banque importante de Londres et nous en sommes actuellement à négocier pour eux l'achat d'un autre bloc considérable de terrains.

A la demande du sénateur Casgrain, j'ai considéré la question avec soin, et je crois qu'il serait possible d'en venir à un arrangement avec ces gens pour l'achat d'un bloc de terrain dans la province de Québec, et d'y comprendre la nouvelle compagnie en formation pour prendre les dites terres du Nord-Ouest.

Cependant, il serait essentiel que le terres fussent données en franc et commun soccage, à mesure qu'elles seront intégralement payées, libres de toutes redevances gouvernementales, seigneuriales, ecclésiastiques, titres, etc., sauf les taxes municipales et scolaires ordinaires, le gouvernement recevant, néanmoins, les droits miniers.

Il serait aussi nécessaire qu'un temps raisonnable fût accordé pour le choix des terres; si non, je crains qu'il ne soit impossible d'engager les gens à s'en occuper.

Je suggérerais comme minimum 500,000 acres de terre, car ce ne serait pas la peine pour eux d'exploiter une quantité plus petite, dont le prix n'excéderait pas un dollar de l'acre, et de leur accorder deux ans pour faire le choix du terrain; 100 000 acres au moins devant être choisis cette année; 20 pour cent par acre ou $100,000 devant être payés à la conclusion de l'arrangement, et les autres quatre-vingts cents par acre devant être payés de temps en temps, à mesure que les terres seront prises.

Si on le veut, il pourrait être stipulé que les blocs ne soient pas de moins de 50,000 acres ou de plus que 100,000, et qu'il y ait au moins dix milles entre chaque bloc, la compagnie étant limitée dans son choix au territoire situé à l'est du lac Abittibi, et à l'ouest de la rivière Saint-Maurice, dans un rayon de vingt-cinq milles de chaque côté du chemin de fer Transcontinental.

Je ne crois pas qu'il soit possible de faire aucune stipulation quant aux conditions d'établissement ; les informations que l'on a sont si limitées qu'il ne serait pas raisonnable de nous attendre à ce qu'ils prennent quelque arrangement sous ce rapport, et il est évident qu'ils seraient obligés de coloniser le territoire pour rentrer dans leurs déboursés et tirer profit de la transaction.

Comme il sera nécessaire de prendre d'autres informations sur ces terres et, aussi, de consulter des gens de Londres, il faudrait au moins obtenir une option de trois mois pour laisser cours aux négociations, et après cela la somme de $100,000 serait payée, ou l'option forclose.

A vous sincèrement,

(Signé) C.-J. McCUAIG.

Finalement, en réponse à certaines représentations que lui avait faites M. McCuaig, M. McCorkill adressait à ce dernier la lettre suivante :

(Traduction)

Québec, 23 mai 1906.

(Signé), C. J. McCUAIG.

Montréal,

Cher monsieur,

J'ai soumis votre lettre du 12 du courant à mes collègues en conseil, et l'on m'a prié de vous écrire pour vous dire qu'il nous serait impossible d'offrir des conditions plus avantageuses que celles qui ont été offertes aux capitalistes belges, dont les détails se trouvent contenus dans un mémoire adressé par moi au sénateur Casgrain. Si ce mémoire ne s'est pas rendu à son adresse, et si vous voulez qu'on en envoie une autre copie, faites-le moi savoir, s'il vous plaît, et j'en ferai imprimer une autre et je vous l'enverrai immédiatement.

Votre dévoué,

(Signé) J.-C. McCORKILL.

En résumé, messieurs, à M. McCuaig, qui désirait savoir à quelles conditions certains capitalistes an-

glais qu'il représentait pourraient acquérir des terrains dans la région de l'Abittibi, le gouvernement répondait en envoyant un mémoire des conditions contenues dans l'option qui avait été accordée à M. de l'Epine. Ce fait n'indique-t-il pas que le gouvernement n'avait rien à cacher des négociations qui se poursuivaient alors entre le ministre des terres et M. de l'Epine ?

On a parlé d'enquête au sujet de l'affaire de l'Abittibi. Nous ne craignons aucunement la lumière, et nul ne désire plus que nous faire connaître les moindres détails des négociations qui ont eu lieu. La conduite du gouvernement est irréprochable et une enquête ne pourrait que confondre les calomniateurs. Aussi, cette enquête, non seulement nous ne la redoutons pas, mais nous la désirons, nous la voulons ; et si on ne la demande pas, nous l'imposerons.

Je vous ai parlé longuement de fautes que nous n'avons pas commises, laissez-moi vous dire un mot, en terminant, d'un engagement que nous avons tenu : régler la question des "better terms".

RAJUSTEMENT DU SUBSIDE FEDERAL

Le rajustement des subsides fédéraux, vous le savez, est maintenant un fait accompli ; et, nous pouvons le proclamer sans vanterie, c'est par un gouvernement libéral qu'a été menée à bonne fin l'agitation efficace qui devait amener la solution de cet important problème, comme c'est par un gouvernement libéral que cette agitation a été commencée ; c'est au gouvernement de Québec que revient le mérite d'avoir organisé le mouvement d'ensemble des provinces qui devait assurer le succès de nos revendications, comme c'est au gouvernement Laurier que revient la gloire d'avoir su faire droit à nos réclamations.

La mesure que vient d'adopter le parlement impérial, et que sanctionnera bientôt Sa Majesté le Roi, permettra au gouvernement de cette province de toucher, dès cette année, une subvention additionnelle de $600,000. Et cette subvention annuelle n'est pas fixe ; elle augmentera à mesure que s'accroîtra notre population. C'est dire que si pendant la présente décade, notre population augmente autant que pendant la dernière décade, nous toucherons une somme additionnelle de plus de $125,000, après le recensement de 1911.

Nous nous réjouissons, et à bon droit, d'avoir pu faire augmenter nos subventions fédérales. Les sommes additionnelles que nous payera désormais le gouvernement d'Ottawa et les revenus sur lesquels nous pouvons actuellement compter nous permettront de dépenser un million de plus par an.

Relever le niveau de l'enseignement primaire, répandre l'instruction technique,—industrielle, commerciale et agricole,—activer le défrichement et la colonisation de nouveaux territoires, encourager la construction de ponts en fer et l'amélioration de nos routes rurales, telle est la grande tâche qui est devant nous. Pour l'accomplir, il ne suffit pas d'avoir un million à dépenser, il faut encore que toutes les énergies et toutes les bonnes volontés prennent part au travail qui se prépare. Or, messieurs, nous descendons de races fortes et généreuses ; tous nous aimons passionnément notre province. Montrons-nous donc dignes de nos origines, regardons en haut, et préparons les lendemains victorieux.